

* Des séquelles légères, mais aussi de graves handicaps

Chaque année, plus de **80 000 personnes** sont victimes d'un accident corporel de la route dont les conséquences peuvent durer quelques jours... ou toute la vie. Pour la majorité des blessés, après des soins ou une hospitalisation, parfois une rééducation, c'est la guérison. Pour d'autres, l'accident a des répercussions définitives sur leur vie : gêne au quotidien pour certains gestes, impossibilité de faire du sport, nécessité d'une réorientation professionnelle et, plus grave, impossibilité de se déplacer.

- Parmi les personnes blessées :
 - 1 sur 3 conserve des séquelles légères ou modérées ;
 - 1 sur 22 conserve des séquelles majeures.

Chaque année, le nombre de victimes d'accidents de la route avec séquelles lourdes est égal au nombre de tués. Il est même supérieur pour les usagers de deux-roues à moteur et pour les cyclistes.

* Handicap majeur : usagers et parties du corps les plus exposés

Motocyclistes et cyclomoteuristes sont les plus vulnérables aux risques de handicap lourd. Piétons et cyclistes sont également fortement exposés. **L'absence de protection est un facteur aggravant** : absence de ceinture en voiture, non port du casque, y compris à vélo. Ces accidents graves se produisent surtout de nuit, en rase campagne et contre des obstacles fixes (arbres, murs...).

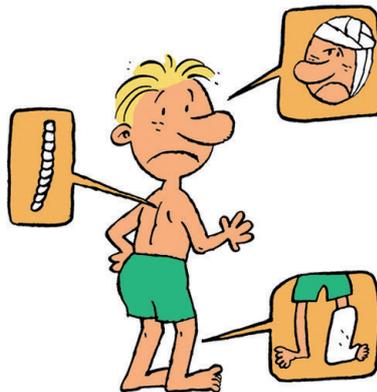
La colonne vertébrale

Statistiques

16 % des victimes gravement handicapées sont blessées au niveau de la **colonne vertébrale**.

Lésions et séquelles

Les lésions les plus graves de la moelle épinière entraînent des paralysies de tous les membres (tétraplégie) ou des membres inférieurs (paraplégie).



Les membres inférieurs

Statistiques

30 % des victimes gravement handicapées sont blessées aux **membres inférieurs**.

Lésions et séquelles

Ex. : écrasements qui nécessitent une amputation plus ou moins importante de la jambe, fractures complexes et ruptures de ligaments (genou) qui vont entraîner des difficultés pour marcher.

Définition

Séquelle : déficience physique ou mentale persistant à la suite d'une blessure ou d'une maladie (articulation raide, instable, douleurs...). Cela se traduit par une diminution ou une perte des capacités antérieures au traumatisme (difficultés pour marcher, manipuler...).

On parle de *séquelle majeure* lorsque le handicap persistant est très lourd.

Ex. : paralysie des membres qui va rendre la personne totalement ou partiellement dépendante.



© Darri,MAIF

La tête

Statistiques

50 % des victimes gravement handicapées sont blessées à la **tête**.

Lésions et séquelles

Le cerveau contient les centres de toutes les grandes fonctions de l'organisme (motricité, parole, sens...) : un traumatisme crânien sévère se traduit par une déficience intellectuelle, auditive, visuelle, une hémiplégie...

Le saviez-vous ?

- 3 victimes handicapées sur 4 sont des hommes.
- 1 victime handicapée sur 3 est âgée de 15 à 24 ans.